

## Catherine de Baillon, « Fille du roi »

Venant du bout du monde, le *Saint-Jean-Baptiste* arrive à Québec pendant l'été 1669. A bord se trouvaient 149 jeunes femmes et jeunes filles chaperonnées par l'épouse de Jean Bourdon, Anne Gasnier. Elles étaient « les Filles du roi.»



Arrivée de Filles du roi en Nouvelle-France.

Au point de débarquement les jeunes filles sont accueillies par des jeunes hommes qui sont en quête d'épouses.

Envoyées par Louis XIV à la demande de Jean Talon, la plupart de ces filles étaient célibataires, orphelines et d'origine modeste. Les Filles du roi de 1669 étaient pensionnaires à la Salpêtrière, dépendance de l'Hôpital général de Paris, où étaient gardés les pauvres, les enfants abandonnés et les orphelins d'origines sociales fort différentes.

Entre 1663 et 1673, près de 800 Filles du roi ont été envoyées pour fonder une famille et peupler la colonie.



Hôpital de la Salpêtrière

À la descente du *Saint-Jean-Baptiste* se trouvent des femmes de toutes conditions sociales, quatre ou cinq étant des « demoiselles de naissance », dont l'une était Catherine de Baillon.

D'ordinaire, on sait fort peu de chose sur les origines de ces jeunes filles ; chaque émigrante apportait avec elle son histoire et une dot que le roi leur avait octroyée.

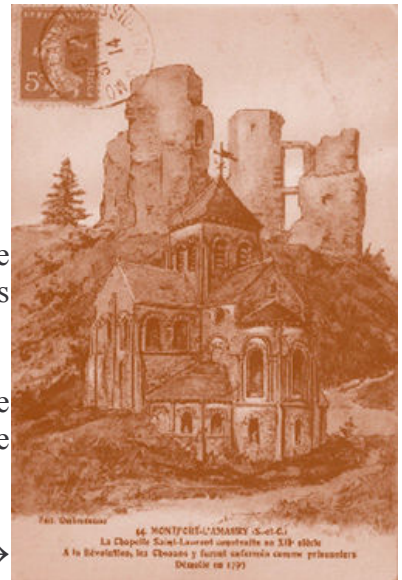
Mais Catherine de Baillon a toujours suscité un vif intérêt de la part des historiens car elle est issue d'une lignée prestigieuse qui ne laisse pas indifférent.

En effet, la damoiselle compte parmi ses ascendants de nombreux personnages illustres ; on ne dénombre pas moins de douze rois et cinq empereurs dont Charlemagne. On peut se demander comment une fille aux origines si prestigieuses a pu se retrouver Fille du roi ?

## Une ascendance prestigieuse

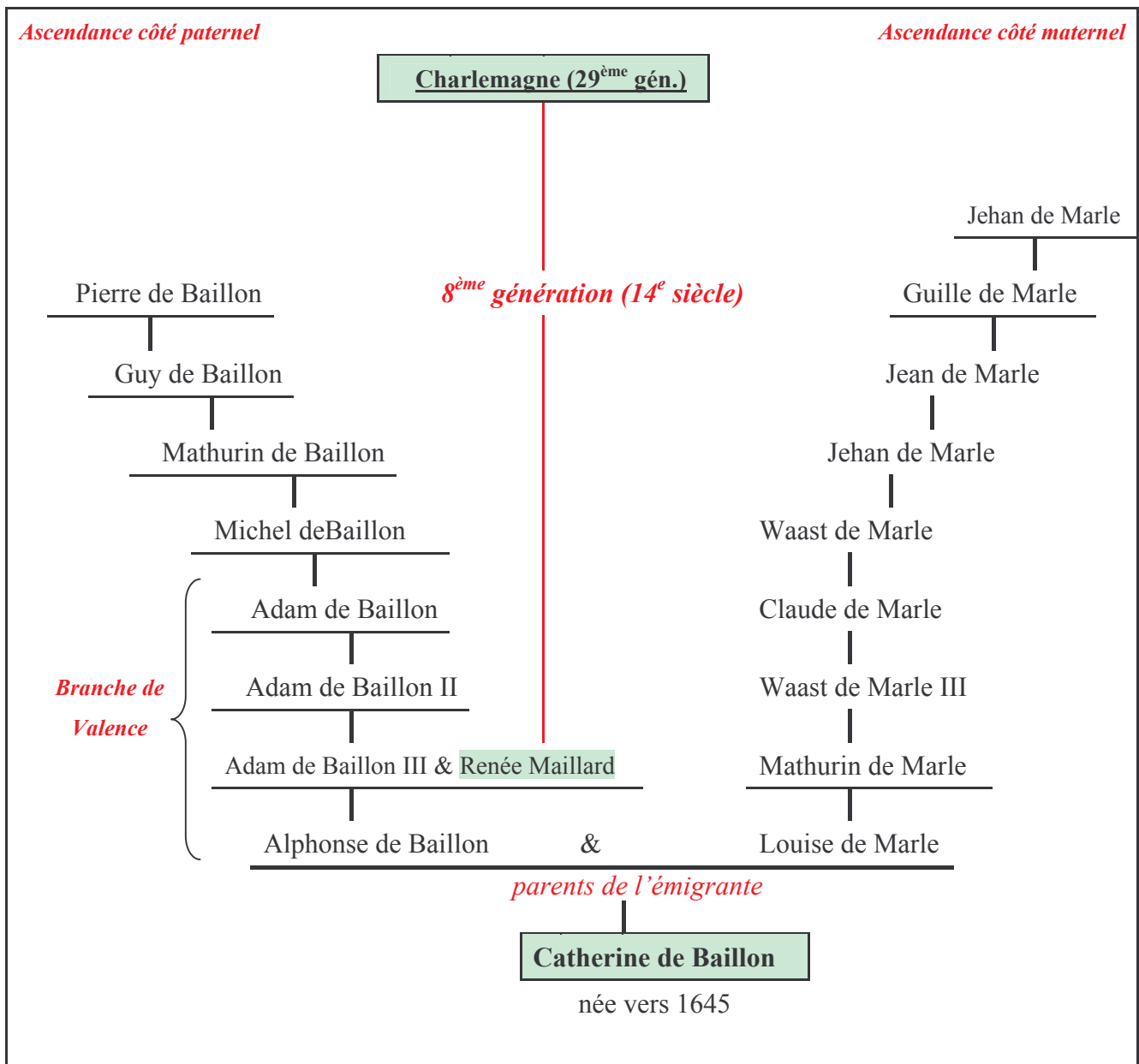
Catherine de Baillon est la fille d'Alphonse de Baillon, petit noble de campagne, et de Louise de Marle. Elle serait née aux alentours de 1645, probablement en la paroisse des Layes.

Pourtant Catherine de Baillon déclarait lors de son mariage être originaire de Montfort-l'Amaury. Mais les registres de cette paroisse n'ont conservé aucune trace de sa famille.



Montfort-l'Amaury →

## Ascendance de Catherine de Baillon en ligne directe



La famille de Catherine de Baillon est de vieille noblesse de par son père et sa mère. Le plus vieil ancêtre du côté paternel était Pierre Baillon qui serait mort à Poitiers en 1356.

Par sa grand-mère Renée Maillard, épouse de Adam Baillon III, elle descend de l'empereur Charlemagne (742-814).

Catherine de Baillon était issue de la branche de Valence que fonda son arrière-arrière-grand-père Adam de Baillon. Ce dernier, à sa mort, laissa des biens considérables et la seigneurie de Valence.

Son fils Adam de Baillon II ancrâ la famille dans la monarchie en s'alliant à la puissante famille princière des Lorraine-Guise. Il laissa un héritage dont la valeur s'élevait à environ 40 000 livres.

Adam de Baillon III, le grand-père de la Fille du roi, ne réussit pas à maintenir la famille dans les hautes sphères du pouvoir. Il fit cependant une respectable carrière de militaire.



#### Armoiries des de Baillon

*De gueules à une tête de léopard d'or, baillonné de trois annelets de même*

Blason noir et blanc tiré de l'ouvrage de Louis-Pierre d'Hozier et Antoine-Marie d'Hozier, *Armorial général de la France*, 13 vols. (Paris, Firmin-Didot, 1738-1908), vol. 7, partie 1, p. 65.

Les de Marle (côté maternel de l'émigrante) ont su au cours des siècles accroître leur puissance territoriale par une politique matrimoniale efficace. Mais cette famille n'était pas aussi proche du pouvoir que les de Baillon.

Le père de Catherine, Alphonse de Baillon, était un homme qui avait peu de biens et qui était plus proche de la pauvreté que de l'aisance. Le gros de l'héritage familial était passé à son frère aîné Adam IV. Ce dernier reçut en particulier le titre d'écuyer et la seigneurie de Valence.

Le seul moyen pour Alphonse de Baillon de se faire un nom était de trouver une épouse avec des biens.

Le 4 août 1627, Alphonse De Baillon, seigneur sans terre et sans profession, épouse Claude Dupuy. Grâce à la dot de sa femme, le sieur de Baillon fait l'achat de la ferme et de la métairie de la Massicotterie pour 2 880 livres. Il s'attache à exploiter les terres de sa seigneurie et de l'agrandir. En 1633, sa femme lui donne enfin son premier enfant : une fille, Élisabeth. Deux ans plus tard, le couple accueille Claude-Marie, mais en 1639 Claude Dupuy décède. Très vite Alphonse est amené à chercher une nouvelle épouse qui élèvera ses deux petites filles.

Le 4 novembre 1639, Alphonse de Baillon épouse Louise de Marle âgée de 27 ans. Le sieur de la Massicotterie prend sa nouvelle épouse avec « *ses droits noms raisons et actions qu'elle peut prétendre et appartenir en la terre de Ragonan et autres.* » Trois enfants viennent agrandir la famille : Antoine né en 1643, Louise née en 1644 et Catherine née en 1645. Grâce à sa nouvelle épouse, il peut acquérir le fief des Enclaves qui vaut deux fois et demie la Massicotterie et agrandir sa seigneurie.

La mort d'Alphonse de Baillon va remettre en cause cette vie tranquille et, par là même, le destin de sa fille Catherine.

### ***Une fille mise à l'écart des siens ?***

Catherine n'était âgée que de trois ans quand son père décède à l'automne 1648. Sa mère Louise de Marle se retrouve seule avec cinq enfants, mais sans aucun bien propre, si ce n'est le fief des Enclaves, et des dettes à payer.

Quand Alphonse de Baillon s'était remarié, ce dernier devait à ses deux filles aînées une somme qui se montait à plus de 6 000 livres qui relevait de la succession de leur mère et de leur grand-père Jehan Dupuy.

Acculée, la mère de Catherine est contrainte de payer cette lourde dette et, par conséquent, de vendre le fief des Enclaves pour pouvoir s'en sortir car elle était en grande difficulté.

Malheureusement, Louise de Marle s'acquitta de cette dette sur les avoirs relevant de la succession Dupuy et non sur ceux entrant dans la communauté concernant les biens propres d'Alphonse de Baillon. Elle est condamnée en 1659 et les héritages destinés à ses trois enfants sont saisis.

Cette dernière déclarait au bailli de Cheuvreuse en novembre 1658 qu'à la mort de son mari elle avait « *été délaissée Sans aucune commodités charger de troys enfants et grosse d'un quatr nayant eu Aucuns biens meubles de leur Communaulte en propre [...]* » et qu'elle avait été « *réduite à mourir de faim* »

Il faut rappeler qu'à la même époque, la Fronde gagne les campagnes et fait des ravages. La seigneurie de la Massicotterie n'est pas épargnée.

Malgré sa situation délicate, elle trouve quand même à se remarier en 1649 avec Marc d'Amanzé, sieur de la Fon. Leur union durera 20 ans.

Qu'est-il donc arrivé à Catherine après la mort de son père ?

Il semblerait qu'après la mort de son père, Catherine ait continué à vivre à la Massicotterie auprès de sa mère mais qu'une fois atteint l'âge de l'adolescence, elle aurait quitté le foyer familial.

Était-elle devenue un fardeau pour sa mère qui connaissait de graves difficultés financières ?

On peut le supposer, car il est vrai que Louise de Marle avait dû en 1659 renoncer à la tutelle de ses trois enfants, abandonner les héritages destinés à ses enfants et qu'elle fut dans l'obligation d'hypothéquer la terre de la Massicotterie.

Mais à cette époque la veuve de Baillon n'avait que ses deux filles Louise et Catherine à charge, car en 1657-1658 son fils Antoine entrait comme page au service de Gaston Henri de Bourbon et que ses deux belles-filles avaient déjà trouvé époux. Claude-Marie épouse, avant 1654, le sergent royal Gilles Thiboust et sa sœur Élisabeth se marie le 19 août 1657 avec le fils d'un notaire royal de province, Paul Hanot.

En 1673, Louise de Marle lègue à sa fille Catherine par testament la somme de 600 livres contre « *tous les droits qu'elle pourroit prétendre en sa succession.* » Elle précise également « *...avoirourny dautres Sommes Notables pour lad. Damoiselle Catherine baillon qui font plus que son esgallité Avec lad. Louise de baillon son autre fille...* »

Pourquoi Louise de Marle a-t-elle « *fourny dautres sommes notables* » à sa fille Catherine ?

On peut imaginer que cet argent a servi à payer l'entretien de la jeune fille qui aurait été placée dès son plus jeune âge dans un établissement ou chez un membre de sa famille ou à payer la dot de 1 000 livres que Catherine apporta avec elle au Canada.

Louise de Marle aurait ainsi laissé partir sa cadette avec une dot de 1 000 livres en poche pour qu'elle ait l'espoir d'épouser un homme de sa condition.

Quand on regarde de plus près les mariages qu'ont faits Élisabeth et Marie-Claude de Baillon, les demi-sœurs de Catherine, et sa sœur Louise, on peut le supposer.

Toutes trois trouvent à convoler avec des roturiers, leurs dots ne leurs permettant pas d'épouser des hommes de leur rang social.

Élisabeth et Claude-Marie de Baillon reçoivent respectivement 3 000 et 2 400 livres en guise de dot.

Quant à la dot de Louise, elle est d'un montant équivalent à celle de Catherine : 1 000 livres.

Mais alors pourquoi Catherine se trouvait-elle à la Salpêtrière en 1669?

Sachant que le contingent de 1669 des Filles du roi était issu de la Salpêtrière, il y avait de fortes chances que Catherine s'y trouvât.

Il faut rappeler que pour être accueilli à la Salpêtrière, il fallait vivre à Paris ou dans ses faubourgs, être pauvre, folle, handicapée ou avoir été internée sur lettre de cachet (sur ordre du roi). Or Catherine de Baillon n'était ni orpheline ni pauvre. On peut supposer qu'elle fut



contrainte d'entrer à la Salpêtrière sur la demande de sa famille pour une affaire de mœurs ou d'argent dilapidé.

Mais une autre hypothèse peut expliquer sa présence à La Salpêtrière.

### ***Catherine de Baillon, une Fille du roi ?***

Il est aussi possible que Catherine de Baillon n'ait jamais été internée à La Salpêtrière et qu'elle ait rejoint le contingent des Filles du roi librement, par l'intermédiaire d'une personne ayant ses entrées à l'hôpital.

Sa mère voyant qu'elle ne pouvait doter ses filles correctement aurait-elle encouragé sa cadette à partir en Nouvelle-France où de nombreux célibataires attendaient de se marier ?

Louis Viole, l'oncle et le tuteur d'Élisabeth et de Marie-Claude de Baillon, avait une jeune tante Marie Defita, mieux connue sous le nom de Mademoiselle Viole qui aurait pu intervenir en faveur de Catherine.

Mademoiselle Viole était l'assistante et la trésorière des Dames de la Charité, une organisation charitable qui entretenait des liens étroits avec la Salpêtrière. Les Dames de la Charité participaient activement à l'administration de l'Hôpital général et en 1657 elles étaient à la tête du personnel qui s'occupait des femmes et des filles enfermées. Par ses relations Mademoiselle Viole connaissait donc bien l'existence de la Nouvelle-France.

Tenue au courant d'un prochain départ vers le Canada au début de l'été 1669, il est possible que Mademoiselle Viole ait invité la jeune Catherine à se joindre aux filles de la Salpêtrière pour éviter les frais de passage et traverser en sécurité.

La décision même de laisser partir Catherine au Canada fut certainement encouragée par la visite de Louis-Théandre Chartier, un ami et allié de la famille.

Ce dernier était à Québec un haut personnage de l'administration canadienne. En visite en France depuis 1668 pour régler certaines affaires, le sieur Chartier a pu présenter à Louise de Marle les nombreuses possibilités qu'offrait la Nouvelle-France.

Quoi qu'il en soit, Catherine Baillon, en tant que Fille du roi ou non, partit pour le Canada au cours de l'année 1669.

Une nouvelle vie pouvait commencer pour elle.

### ***Sa vie en Nouvelle-France***

Catherine de Baillon promet mariage le 19 août 1669 à Jacques Miville, sieur des Chesnes, un roturier de six ans son aîné. Sont présents à l'événement les plus hauts dignitaires du pouvoir en Nouvelle-France qui avaient certainement entendu parler de la jeune femme. Assistent le gouverneur Rémy de Courcelle, l'intendant de la Nouvelle-France Claude Boutroue, l'un des

conseillers au Conseil souverain Louis Rouer de Villeray, l'ancien capitaine au régiment de Carignan Pierre de Saurel et le capitaine du *Saint-Jean-Baptiste* Laurent Poulet.

La cérémonie religieuse a lieu le mardi 12 novembre 1669 à l'église de Québec.

Il faut savoir que peu de filles de « bonne naissance » ont eu la chance d'épouser un homme de rang social équivalent.

#### Acte de mariage Miville - de Baillon

*Le douzième iour du mois de novembre de Lan Mil six Cens Soixante Neuf  
Après les fiancailles et la publication des trois bans de mariage faits le 20<sup>e</sup>  
27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> du mois d'octobre de La Mesme année [...] Jacques Miville fils  
de deffunt pierre Miville et de charlotte Maugis Ses pere et mere de la  
paroisse de Nre Dame de Quebec d'une part Et Catherine Baillon fille  
d'Alphonse Baillon de Louise de Marle ses pere et pere de la paroisse de  
Montfort la morille Evesché de chartres d'autre part Et ne s'estant  
découvert aucun empeschement je soussigné prestre curé de cette église  
paroissiale les y ay mariés et leur ay donné la bénédiction Nuptiale selon la  
forme prescrite par la sainte église en présence des sieurs Luis Roüier sr de  
Villeray Mathieu Amyot d Villeneuve etc.*

H. de Bernières

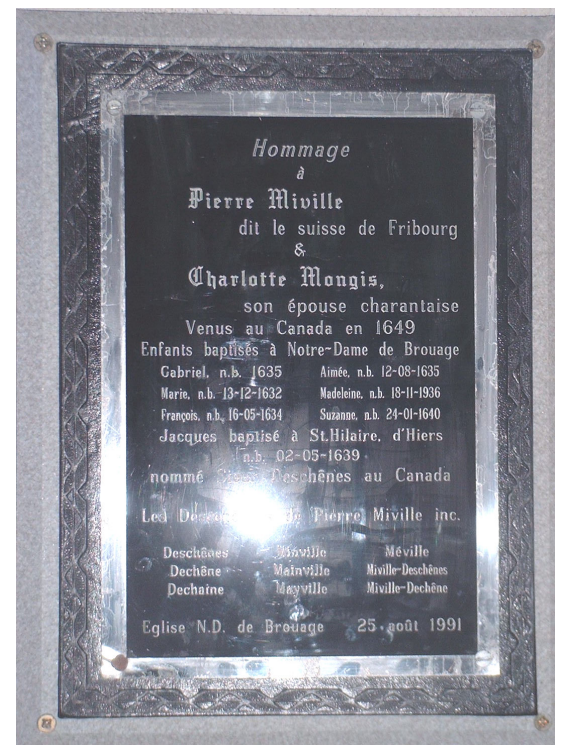
Qui est Jacques Miville ?

Jacques Miville est baptisé le 5 mai 1635 à Saint-Hilaire de Hiers en France.

Il vint au Canada en 1649 en compagnie de ses parents Pierre dit le Suisse et Charlotte Maugis, ainsi que de ses cinq frères et sœurs.

Son père était suisse d'origine. Il avait vu le jour dans le canton de Fribourg. Sa famille était connue dans la colonie et avait joui des faveurs de Jean Talon.

Catherine et son mari s'installent à la côte de Lauson dans la confortable maison des Miville. Isolée, la maison comptait au moins cinq personnes et le plus proche voisin était à plus de 5 arpents de là (environ 300 mètres). La



jeune épouse devait occuper son temps à cuisiner, coudre et travailler aux champs.

La famille Miville vit de la traite des fourrures mais l'entreprise qu'elle avait mise sur pied périclita assez vite ce qui entraîna sa déchéance financière.

Les enfants Miville :

- **Marie-Catherine**, baptisée le 22-08-1670 à Québec
- **Charles**, baptisé le 09-05-1671 à Québec
- **Jean**, baptisé le 05-09-1672 à Québec
- **Marie-Louise**, baptisée le 30-03-1675 à Québec
- **Charles**, baptisé le 14-08-1677 à Québec
- **Marie-Claude**, baptisée le 01-08-1681 à l'Islet
- **Robert**, né en 1682

Le 22 août 1670 Catherine mit au monde son premier enfant, une petite fille. Six autres naissances vont venir agrandir le foyer.

Puis un beau jour, en 1673, Jacques et Catherine quittent la maison familiale pour s'installer à la Côte-du-Sud. À partir de ce moment le couple ne va connaître que des désillusions.

Il est contraint de céder une partie de sa terre de la rivière Saint-Jean. Un nouvel alignement des terres vient en effet rogner plusieurs arpents de terre chez les Miville. Découragés, ceux-ci décident de vendre leur terre de la Rivière-Saint-Jean contre la somme de 515 livres.

À la suite à la faillite de l'entreprise familiale, Jacques Miville est contraint, pour payer les créanciers, de céder la part d'héritage qui lui revenait de la succession de ses parents ainsi que sa terre de la seigneurie de Lauson.

Pendant l'été 1677, les Miville réussissent à acheter une terre de 72 arpents à Rivière-Ouelle.

Catherine et son mari sont emportés par la fièvre pourpre le 27 janvier 1688. Âgés respectivement de 43 et 52 ans, ils laissent derrière eux six orphelins. Le plus jeune est âgé de seulement cinq ans.

Aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de personnes peuvent s'enorgueillir d'être les descendants de l'énigmatique Catherine de Baillon, elle-même descendante de Charlemagne.